

## SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr le Maire, Christian Ruault.

Présents : Mmes Brault-Louvet, Desfete, Bonnier, Pichonneau, Labory, Desveaux, MM. Courais, Hardouin, Lechat, Moreau C, Moreau J, Bossis

Absent(s) excusé(s) : Mme Gazeau (procuration à Mme Bonnier), Mr Pecquery (procuration à Mr RUAULT)

Secrétaire : Mr Bossis David

Date de la convocation :	02/12/2021
Date d'affichage.....	02/12/2021
Nombre de conseillers :	13

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal du 5 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

### COMPTE RENDU DES REUNIONS D'AGGLO

- Le budget 2022 présenté par le maire est conforme aux choix du mandat. L'endettement étant très en dessous de la même strate de collectivités, permet d'être optimiste pour l'avenir.
- Le schéma de mutualisation est proposé aux communes par adhésion libre. SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE est concernée par les marchés Publics (groupement de commande, service juridique) également par la médecine du travail et peut être la cuisine centrale. L'avis est favorable pour adhérer à la mutualisation à l'unanimité du Conseil Municipal.
- bibliothèque : à partir de 2023 nous serons en lien avec le réseau des bibliothèques de l'agglomération, avec la possibilité d'échanger les livres sur l'ensemble du réseau.
- Un investissement de 100 000 € sera effectuée sur la station d'eau potable de Vernantes qui alimente St Philbert pour changer les filtres afin de palier le goût, l'odeur et donc améliorer la qualité gustative de l'eau.
- Création d'un prix des amateurs pour les troupes théâtrales des Communes. Trois prix seront décernés : 3<sup>ème</sup> place 300 € ; 2<sup>ème</sup> place 500 €. La troupe qui finira première place pourra se produire au Dôme de SAUMUR et récupérer la recette de la billetterie.
- Un jeu concours sous forme de quizz sera organisé au sein de chaque Commune de l'Agglomération. Les gagnants auront 2 places pour aller voir le feu d'artifice sur la terrasse du Dôme.

### GARDIENNAGE EGLISE

**Décision du Conseil Municipal : 2021-047SP : 14/12/2021**

*Le conseil municipal fixe l'indemnité gardiennage 2022 à 35 €.*

*Cette somme sera versée à la Paroisse de Longué-Jumelles.*

---

## CONVENTION ADS

---

### Décision du Conseil Municipal : 2021-048SP : 14/12/2021

*Vu la convention de prestation du service ADS pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, signée entre la Ville de Longué-Jumelles et SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE,*

*Considérant la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme rendue obligatoire à compter du 1er Janvier 2022,*

*Considérant la demande des Communes à accéder à la plateforme OXALYS et ainsi connaître l'avancement de l'instruction de leurs dossiers,*

*Vu le projet d'avenant portant revalorisation du droit d'accès annuel au service,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de prestation de services ayant pour objet la revalorisation du droit d'accès annuel au service, joint à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

---

## SUBVENTION ADMR

---

Le nombre de foyers visités par l'ADMR de LONGUÉ est de 11 pour la commune de SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 500€ (sous réserve que l'association fournisse son bilan financier).

### Décision du Conseil Municipal : 2021-049SP : 14/12/2021

*Après en avoir délibéré, les membres présents votent la subvention pour l'ADMR de LONGUÉ en dépenses de fonctionnement pour un montant de 500 €.*

---

## VŒUX DU MAIRE

---

La salle des fêtes est réservée le 18 janvier pour les vœux du maire si l'état sanitaire s'améliore.

---

## DEMANDE GROUPEMENT FOOT

---

E AFC demande un projet de rénovation des locaux (vestiaire, douche supplémentaire et agrandissement du Club Housse).

Le Conseil Municipal propose de rencontrer des personnes de l'E AFC pour voir ce qui est réalisable.

Une commission bâtiment sera prévue le mercredi 15 décembre à 18h au Stade.

---

## LOYER BAR DE L'UNION

---

Bar de l'Union : L'acquisition par la Municipalité est effective depuis le 5 décembre, les menuiseries seront à changer. Le loyer sera de 700€.

Au P'tit Bistrot : Mme DUPUY a commencé la reprise de l'épicerie avec Karine Sigogne afin de rencontrer les clients. Mme DUPUY commencera son activité à titre personnel le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **Décision du Conseil Municipal : 2021-050SP : 14/12/2021**

*Après avoir étudié le projet du repreneur du commerce sous l'enseigne « Au p'tit bistrot », le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de louer ce bâtiment à usage commercial à Mme DUPUY Viridiana et ce aux conditions suivantes :*

- Loyer de 450 € TTC pour le logement
- Caution d'un mois de loyer pour le logement
- Loyer de 200 € TTC pour la partie commerce
- Activité principale Bar
- Occupation des dépendances à usage uniquement professionnel
- Toute modification ou extension de la partie commerce restera à la charge du commerçant après avoir obtenu, au préalable, l'autorisation de la commune.
- La commune conserve le terrain pour une utilisation future.
- Interdiction d'héberger des personnes hors du logement aménagé au-dessus du local commercial.

*Les membres présents décident de confier la rédaction du bail commercial à la Mairie. Ce document sera étudié entre les deux parties avant toute signature.*

---

## **DELIBERATION CLOTURE LUP**

---

### **Décision du Conseil Municipal : 2021-051SP : 14/12/2021**

*Après avoir étudié le projet de dissolution du Budget Local à Usage Professionnel 23902,*

*les membres présents décident de supprimer le LUP au 31 décembre 2021 et de l'intégrer au Budget Communal 23900.*

---

## **DELIBERATION CLOTURE CAISSE DES ECOLES**

---

Les membres de la Caisse des Écoles se réuniront lundi 13 décembre à 17h15 afin de délibérer sur la mise en sommeil du budget Caisse des Écoles et son intégration au budget principal de la Commune.

---

## **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES**

---

Le bardage se finalise pour le nouvel atelier communal. Le déménagement sera terminé avant la fin du mois de janvier.

---

## **SIEML**

---

Enedis réalisant l'enfouissement de son réseau, le conseil confie au SIEML celui de la rue du petit bois pour un coût de 3277€ HT.

La ligne à haute tension route de Vernantes sera enfouie du bourg jusqu'à la Ballastière. Le SIEML profite de cette opération à la demande de la mairie pour effacer la basse tension, à noter que ces deux opérations sont sans coût pour la Commune.

La mairie a confié au Sieml la rénovation de l'illumination de l'éclairage de l'église pour un coût de 332,87€ validé à l'unanimité.

## **Décision du Conseil Municipal : 2021-052SP : 14/12/2021**

*VU l'article L.5212-26 du CGCT,*

*VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML arrêtant le règlement financier en vigueur,*

### **Article 1**

*La commune de SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre décide de verser une participation de 75,00 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :*

- Rénovation illumination parvis de l'Église*
- Montant de la dépense : 443,82 € net de taxe*
- Taux de participation : 75,00 % (443,82 €)*
- Montant de la participation à verser au SIEMML : 332,87 €*

*Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.*

### **Article 2**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

### **Article 3**

*Le Maire de la commune de SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE,  
Le comptable de la commune de SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE,  
Le président du SIEMML,*

*Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération*

---

## **CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

---

Les élections du Conseil Municipal des Jeunes, composé de 13 membres ont eu lieu le 9 novembre et se sont bien passées.

Melle BRAULT Anaëlle a été élue maire.

La prochaine réunion aura lieu le 17 décembre (15 min de réunion, 45 min à 1h de visite des associations, commerces et bâtiments communales)

---

## **BILAN ACTION SOCIALE**

---

Le 1<sup>er</sup> décembre, le spectacle musical a bien animé et a été apprécié par les aînés de la Commune.

A renouveler dans le futur.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

**Prochaine réunion : 18 janvier 2022**